



Namur, le 9 décembre 2020

Monsieur Willy Borsus
Vice-Président du Gouvernement wallon
Ministre ayant la chasse dans ses attributions
Place des Célestines, 1
5000 Namur

Chasse après le 31 décembre 2020 – Commercialisation du gibier

Monsieur le Vice-Président,

Si, après le 31 décembre 2020, la chasse au grand gibier est prolongée jusqu'en janvier et/ou février, les chasseurs pourraient être confrontés à un réel problème d'écoulement des cerfs et sangliers prélevés. En effet, les établissements agréés de traitement du gibier ont déjà informé certains de leurs clients chasseurs qu'ils ne pourront pas prendre en charge le grand gibier après le 31 décembre 2020, faute de débouchés.

Le cas échéant, il serait inacceptable pour les chasseurs de devoir choisir d'abandonner la venaison au clos d'équarrissage, sans parler des manifestations d'indignation que cela provoquerait de la part des citoyens qui ne pourraient accepter une telle destruction de cette viande de grande qualité.

A défaut d'une solution satisfaisante d'écoulement honorable de la venaison, il semble de plus en plus évident pour la plupart des territoires de chasse qu'il ne sera pas possible de chasser après le 31 décembre, du moins pas autant que nécessaire pour réduire les populations de sangliers et atteindre les quotas minima imposés en cerfs.

Aussi, nous réitérons notre demande expresse au Gouvernement de bien vouloir envisager des mesures concrètes de soutien aux établissements agréés afin que ceux-ci puissent assurer le traitement des carcasses de grands cervidés et de sangliers ?

Vous remerciant déjà de votre bonne attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de notre haute considération,

Benoît Petit
Président du RSHCB